

Séance du conseil municipal du 26 juillet 2016

COMPTE RENDU

Présents : LAFAURY Y. – FAURE E. – BRUN R. – LAI A. - ARNAUD C. – BONNETON A. –BOSSY C. - COUDERT C. – DENAUD K– FINAND MONDUEL C. - LETY S. - MILAN Y.– PERRIOLAT C. - SOLETY E.

Absents ou excusés: ARNAUD R. (pouvoir à COUDERT C.)

Secrétaire de séance: LAI A.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux Conseillers dans la nouvelle salle du Conseil municipal.

Contrat de prestation de service : renouvellement du contrat de prestation de service assistance technique périodique à l'exploitation et à l'entretien d'ouvrages d'assainissement, avec la Sté Véolia pour une durée de trois ans. La prestation porte sur l'entretien du réseau d'assainissement et sur le poste de relevage de la Bouillardière. Le choix de reconduire le contrat avec la Sté Véolia a été motivé par le fait que l'augmentation restait minime (62 €) et sachant que la compétence assainissement collective va être reprise par la Communauté de communes d'ici 2018. Voté à l'unanimité.

Raccordement au réseau BT: le SDED a reçu une demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité pour alimenter la station de pompage de M. MARTIN, Monsieur le maire donne son accord pour que le SDED effectue ce raccordement. Voté à l'unanimité.

Convention de valorisation des Certificats d'économie d'énergie : ces contrats sont des « points » que l'on acquiert lors des travaux de maîtrise de l'énergie (amélioration de l'isolation, éclairage, chauffage...). Le service Performance du SDED reconduit sa proposition, par une convention pour la valorisation de ces certificats, afin d'examiner la recevabilité des travaux d'amélioration que la commune a pu récemment conduire comme les travaux de réhabilitation de la mairie. Monsieur le Maire attend toutes les factures des travaux de la mairie pour monter le dossier. Voté à l'unanimité.

Convention relative à la réalisation de travaux de prévention des inondations : La communauté de communes a décidé d'engager une politique volontariste de lutter contre les inondations et d'élaborer un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). 14 communes font partie du PAPI. Le coût total de l'ensemble des travaux est de 6 500 000 € HT. L'État participe sur la base de 25 à 50 % selon les actions, une subvention sera apportée par la Communauté de communes. Cependant il est demandé aux communes concernées par la réalisation de travaux de protection d'apporter un fond de concours pour tous projet, durant la période du PAPI 2017-2022, d'un coût total d'opération supérieur à 40 000 € HT. À ce jour, les communes d' Hauterives- St Sorlin- La Motte de Galaure- St Barthélémy de Vals- St Uze- Manthes- Beausemblant- Albon- St Rambert et Ponsas, ont été identifiées dans le PAPI pour leurs opérations de travaux hydrauliques et sont donc concernées par le fond de concours, qui s'applique également aux travaux de protection des inondations qui n'auraient pas été identifiés par les études préalables à l'élaboration du PAPI et qui ne sont pas inscrits à ce jour dans le programme. Une délibération de principe est ainsi demandée à l'ensemble des communes située dans le périmètre du PAPI. Voté à l'unanimité. Les 14 communes qui ont été intégrées dans le PAPI seront dans l'obligation d'exécuter les travaux et même avec les aides de l'État et de la Communauté de communes, le montant des travaux reste important.

PLU : Application des nouvelles dispositions législatives suite à la réforme du Code de l'Urbanisme. Les communes qui auront engagé l'étude de leur PLU avant le 1^{er} janvier 2016, pourront intégrer les dernières évolutions législatives dans leur règlement. Voté à l'unanimité.

Mise à disposition des locaux de la mairie à Valloire Loisirs : Monsieur le Maire donne lecture de la convention au Conseil municipal. Cette convention est tripartite : SIVU de la Valloire, association Valloire Loisirs et la commune d'Epinouze. Les locaux ont été mis à disposition de Valloire Loisirs depuis le 18 juillet 2016 ; le loyer est de 420 € (augmentation de 10 €/an sur 3 ans). Les abonnements eau et électricité seront partagés avec la mairie et seront refacturés au SIVU avec les consommations d'énergie (relevé des compteurs). Voté à l'unanimité.

Avenant n°1 au PEdT : Après deux années de fonctionnement, consacrées à l'organisation et à la sécurisation des temps d'activités périscolaires, notamment dans le cadre d'un projet à une échelle intercommunale, concernant 25 écoles et 1700 enfants, il convient aujourd'hui de renforcer la cohérence entre les différents temps de l'enfant, ainsi que les instances de pilotage. Cet avenant permet de renforcer la cohérence entre les activités périscolaires proposées et les projets d'écoles et de préciser également les instances de pilotage réunissant des acteurs éducatifs (enseignants ; parents ; intervenants municipaux et associatifs). Voté à l'unanimité.

Règlement intérieur des activités périscolaires (TAP) : la commune insiste sur le fait que les enfants inscrits pour un cycle s'engagent pour la période complète et il ne peut en aucun cas changer d'activité en cours de période. En cas d'absence il est impératif de prévenir la référente communale ou la mairie. Les problèmes d'incivilité entre certains élèves et l'encadrement ont été évoqués.

Dotation cantonale 2017 : Lors de la rencontre avec les Conseillers départementaux : Emmanuelle ANTOINE et Aimé CHALEON, le vendredi 22 juillet dernier, Monsieur le maire leur a présenté les projets de la commune susceptibles de rentrer dans le cadre de la dotation cantonale 2017.

1. Aménagement et réhabilitation de l'espace sportif du gymnase (clôture abîmée par la tornade d'août 2015) + aménagement d'une salle de musique entre le mur de clôture et le gymnase de 80m² qui permettrait à l'association Le Réveil de ranger son matériel (actuellement une partie dans les toilettes de la salle des fêtes, une autre dans la maison Revol...). Montant des travaux complémentaires : 41 808.33 € HT. Ces travaux ont déjà fait l'objet d'une demande de subvention de 13 884.28 € qui a été acceptée. La dotation cantonale 2017 serait de 8 361 €. Les assurances devraient en prendre charge une partie. Votés à l'unanimité.
2. Réfection de la toiture de l'Eglise – 2^{ème} tranche. Pour la 1^{ère} tranche, montant des travaux de 8 402 € HT avec une subvention demandée en 2016 et accordée de 2 016.36 €. Un devis a été demandé au Charpentier de Sonnay pour refaire la totalité du toit : 22 000 € HT. Pour la 2^{ème} tranche, la subvention est donc demandée sur un montant de travaux de 13 600 € HT et elle pourrait être d'un montant de 2 700 €. Votés à l'unanimité.
3. City stade : devis établit uniquement sur les fournitures pour un montant de 11 800 € HT, la main d'œuvre sera effectuée par le service technique de la commune. Le City stade serait réalisé sur un des deux terrains de tennis, le grillage et le revêtement seraient conservés ce qui permettrait de réaliser cet équipement à moindre coût. Les tennis sont actuellement sous occupés suite à l'arrêt de l'association tennis. Le 2^{ème} terrain serait conservé afin qu'il ne soit utilisé qu'au jeu de tennis. D'autres aides pourraient financer ce projet. Votés à l'unanimité.
4. Aménagement Aire de Loisirs de Chandonzet : demande de subvention pour aménager des jeux pour enfants, un parcours de santé et l'installation de toilettes. Montant des travaux : 5 000 € HT
5. Demande de subvention sera demandé pour le Centre village éligible à l'enveloppe projet structurant supérieur à 80 000 €. Votés à l'unanimité.

Restructuration du village et projet culturel : Monsieur le Maire rend compte de l'avancement de l'étude de faisabilité du projet consistant à apporter au programme de restructuration du village une dimension culturelle, à partir d'une démarche urbanistique, sociale, économique, de loisir et de tourisme. Il rappelle qu'à cet effet, la municipalité envisage de doter son espace d'œuvres de divers plasticiens, notamment en installant une série de sculptures monumentales sur le site du parc de "CHANDONZET", constituant le départ d'un itinéraire structurant intitulé "PARCOURS DE SCULPTURES". Le Maire propose au Conseil d'adopter définitivement le projet et d'en confier la réalisation et la gestion à l'Association CHANDONZET ARTS et LOISIRS, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Celle-ci aura pour vocation l'aménagement et l'entretien du parc et du parcours de sculptures, ainsi que l'organisation et l'animation de toute manifestation, artistique et de loisir, attachée au projet. L'ensemble des dispositions est défini par convention. Voté à l'unanimité.

Augmentation des tarifs communaux à compte du 1^{er} septembre 2016 : *salle des fêtes* : augmentation de 5 € pour tous les tarifs (voir tableau) et gymnase location aux associations : 125 € par week-end. Gratuité pour les associations, d'une manifestation par an, gymnase ou salle des fêtes. Voté à l'unanimité.

UTILISATEURS	UTILISATION	Type de manifestations	SALLE	SALLE + CUISINE	Journée supplémentaire	CAUTION
Associations locales ou intercommunales (1 manifestation annuelle gratuite)	Usages associatif régulier	Répétition du Réveil	aux conditions générales de l'utilisation régulière des installations municipales			200 €
	Réunion et réception - sans but lucratif / Hall	Assemblée générale	gratuit	25 €		200 €
	Manifestations à but lucratif - week end	Soirées dansantes, loto, belote.....	85 €	85 €	+ 35 €	200 €
	1 journée en semaine		35 €	35 €		200 €
	Gymnase		125 €			200 €
Autres usagers de la commune	Privé	Réunion privée - 1 journée en semaine	125 €	125 €		700 €
		Fête familiale, banquet, mariage, anniversaire, etc... - week-end	245 €	245 €	+ 95 €	700 €
Extérieurs à la commune	Usage associatif ou privé	Réunion privée -1 journée en semaine	225 €	225 €		700 €
		Fête familiale, mariage... - week-end	680 €	680 €	+ 255 €	700 €
Référent de quartier	Repas avec la présence du référent communal de quartier	Week-end		85 €		700 €

Tarifs cantine et garderie : augmentation de 0.5 € : repas enfant : 4.05 € - repas adulte : 6.05 – repas apporté : 2.05 ; repas personnel communale : 4.05 €
Garderie : matin : 1.25 € - soir : 1.85 €. Voté à l'unanimité.

Loyer appartement : Les locataires du T4 au-dessus de l'école sont partis ; le loyer sera augmenté de 343.10 € à 350 € + charges pour la prochaine locataire. Voté à l'unanimité.

Décision modificative : il s'agit d'un jeu d'écriture pour récupérer la caution de l'ancien locataire de l'appartement au-dessus de l'école. Il faut donc ouvrir un compte de « dépôt de cautionnement » qui n'a pas été prévu au budget et virer 341.84 € des dépenses imprévues. Voté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Renouvellement du contrat de prestation de service – Assistance technique périodique à l'exploitation et à l'entretien d'ouvrages d'assainissement

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

-SDED : raccordement individuel au forfait sans autorisation d'urbanisme

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

SDED : Mutualisation des certificats d'économies d'énergie

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Convention relative à la réalisation de travaux de prévention des inondations

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme – Application des nouvelles dispositions législatives

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Convention tripartite de mise à disposition des locaux de la mairie à Valloire Loisirs

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Projet Éducatif Territorial (PEdT) – Avenant n°1

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Demande subvention au titre de la Dotation cantonale 2017 pour l'aménagement et la réhabilitation de l'espace sportif

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Réfection de la toiture de l'Église – 2^{ème} tranche - demande subvention au titre de la Dotation cantonale 2017

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

City stade- demande subvention au titre de la Dotation cantonale 2017

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Aménagement de l'air de loisirs « Chandonzet » demande subvention au titre de la Dotation cantonale 2017

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Restructuration du village – projet culturel

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Tarifs cantine et accueil périscolaire à partir du 15 août 2016

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Tarifs salle des fêtes et gymnase à partir du 1^{er} septembre 2016

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Tarifs loyer appartement T4

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Décision modificative

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité